

Calendrier

➤ Commission Exécutive de l'Union

Jeudi 27 avril 2017 -9h30

➤ Réunion délégués FO macif

Jeudi 27 avril 2017 -9h30

➤ Bureau régional URIF FO

Vendredi 28 avril 2017

➤ Protection sociale

- Conseil CPAM 94:12 avril 2017

➤ Secrétariat de l'Union

Lundi 3 avril 2017 -14h30

Lundi 4 mai 2017 -14h30

➤ Comité confédéral

national : 6 et 7 avril 2017-Paris
cf résolution générale page 3&4

➤ Formation syndicale

Inscription ouverte pour 2017 avec le site internet www.fo94.fr dont le calendrier est en ligne comme le formulaire d'inscription.

conditions impératives : se manifester deux mois avant la date de la session demandée pour les formalités administratives et syndicales

stage Découverte 10 au 14 avril 2017

Contacts Philippe PEYSSON ou Nathalie

**FO94, Courrier de l'Union
AVRIL 2017**

Edité le 8 AVRIL 2017
UNION DEPARTEMENTALE FO 94

Commission Paritaire
0320 S 07318

Directeur de la publication
Marc BONNET

Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins
(IMP UD FO 94)

1ER MAI SYNDICAL FO REVENDICATIF ET RESISTANT

Après la seconde mesure de l'audience syndicale 2014/2017, mais bien loin de retomber dans les travers d'un syndicalisme rassemblé d'une cgt avec la cfdt, **FO 94** n'oublie le combat passé contre la loi Travail, le pacte de responsabilité ou le CICE, la loi Touraine et les GHT, les lois Macron ou Rebsamen...

Entre deux tours d'une expression démocratique des citoyens français, notre Organisation syndicale demeure fidèle à ses **orientations de liberté et d'indépendance**, se refusant à cette logique sociétale du "vivre ensemble". Certes de toujours FORCE OUVRIERE rejette les thèses et toutes formes de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie.

Cependant elle ne donnera aucune consigne de vote, direct ou indirect tout comme l'URIF FO tiendra à réaffirmer ses revendications dans un 1er Mai syndical FO, revendicatif et résistant, inscrit dans cette journée internationale de revendications et de solidarité ouvrière. qu'est le 1er Mai.

Un rdv sera prochainement acté et fixé...à suivre sur notre site www.fo94.fr au travers de nos expressions syndicales et appels

REUNION DS et RSS secteur privé

A l'approche du renouvellement des mandats conseillers prud'hommes, conseillers du salarié mais aussi de la représentativité syndicale à parfaire avec plus d'implantations syndicales et une augmentation des adhésions, une réunion de travail appelle l'ensemble des délégués syndicaux et rss du privé le **jeudi 4 mai 2017 à 14h30** salles 6-7 Maison des syndicats :

- Représentativité électorale, tpe et dp/dup/ce
 - Représentativité locale,
 - Candidatures cph, charte prudhomale,
 - Candidatures conseillers du salarié,
 - Elections professionnelles points de vigilance
 - Transparence financière et parité homme/femme, paritarisme et RAC.
- Convocations adressées en ce sens aux responsables syndicaux concernés.

Recensement potentiel candidatures militantes

Le collationnement des forces et militants, disponibles et intéressés, est ouvert sachant que la Commission Exécutive de l'Union aura le dernier mot de ses délégations interprofessionnelles : désignation des **conseillers prudhommes**, proposition des **conseillers du salarié**, représentation **protection sociale cpam et caf 94** .

CONTACTS MAIL marc.bonnet@fo94.fr

COMITE CONFEDERAL NATIONAL DE LA CGT FORCE OUVRIERE

PARIS, LES 6 & 7 AVRIL 2017

RESOLUTION

Réuni les 6 et 7 avril 2017 à Paris, le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23^{ème} Congrès confédéral de février 2015 à Tours actualisé par les résolutions des différents CCN.

Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action. Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques. Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente à la forme de l'Etat. Attaché à la laïcité, à la séparation des Eglises et de l'Etat, récusant toute forme de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie, le CCN rappelle que les politiques d'austérité nourrissant l'accroissement des inégalités, la précarité et la paupérisation des travailleurs (actifs, privés d'emploi et retraités) sont dangereuses tant sur le plan social, économique que démocratique. Le 1^{er} mai 2017, journée internationale de solidarité ouvrière, FO agira syndicalement sur ses revendications et ses principes d'indépendance.

Le CCN soutient les actions, en particulier de grèves, engagées par les structures FO pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs dans le secteur public comme dans le privé pour faire aboutir leurs revendications. Il leur apporte également son total soutien aux actions visant à lutter contre toutes formes d'attaques contre le syndicalisme et se félicite des résultats positifs obtenus.

POUR LE MAINTIEN, LA CREATION D'EMPLOIS ET L'AUGMENTATION DES SALAIRES

Pour le CCN, c'est à travers l'augmentation du pouvoir d'achat par les salaires, qui demeure la revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs, que la consommation et l'investissement notamment public, l'innovation, en particulier industrielle, relanceront l'activité, l'emploi et la croissance. Le CDI est la forme normale de relation de travail et doit le demeurer. Aussi, le CCN dénonce l'utilisation abusive des contrats courts et précaires, les temps partiels imposés ainsi que toutes formes « d'ubérisation » et de relations de travail déguisées.

FO poursuit son combat contre la loi « Travail », y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et règlementaires. FO a saisi l'OIT, cette loi comportant de

nombreuses dispositions contraires aux textes fondamentaux et aux textes internationaux auxquels la France est liée. Ce texte détruit des droits collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité. La remise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, la suprématie donnée aux accords d'entreprise contre le rôle de la branche et des conventions collectives, la remise en cause de droits individuels, de majorations des heures supplémentaires, les facilitations des licenciements, l'affaiblissement de la médecine du travail, les référendums d'entreprise sont au cœur de ce texte destructeur. Le CCN revendique son abrogation et rappelle les recours engagés par FO auprès du Conseil d'Etat contre leurs décrets d'application.

Le CCN dénonce les nouveaux modes d'organisation du travail accentuant les phénomènes de stress qui détériorent les conditions de travail.

Le CCN réaffirme l'importance de l'industrie pour l'emploi et notre économie. De ce point de vue, l'activité et l'emploi industriels sur notre territoire demandent à être davantage soutenus par les pouvoirs publics.

Le CCN condamne le détournement des aides publiques aux entreprises privées puisque distribuées sans ciblage, sans contrepartie, ni contrôle à l'instar du CICE et du CITS. Le CCN rappelle son attachement aux ordonnances de 1945. Le CCN rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale et à la fiscalisation qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective.

POUR LA REPUBLIQUE ET LE SERVICE PUBLIC : CONTRE L'AUSTERITE

Le CCN réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, garante de l'égalité de droits. Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements. Il rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux spécificités des trois versants de la fonction publique et condamne le projet d'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires et exige son retrait. Le CCN confirme son opposition à l'ensemble des contreréformes qui remettent en cause à la fois les services publics et les garanties statutaires des fonctionnaires. Le CCN s'oppose également à la loi santé, aux Groupements Hospitaliers de Territoire, à la maîtrise comptable ainsi qu'aux mesures

d'économies imposées à la protection sociale. Il revendique une augmentation des moyens humains et financiers pour les institutions du service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, AFPA, etc.).

La numérisation, la digitalisation et l'intelligence artificielle doivent être mises au service des travailleurs et non en concurrence ou substitution des mêmes travailleurs. Le CCN revendique une approche collective en termes de droits, de statuts et de contrats de travail. Les progrès techniques ne doivent pas être un prétexte pour l'individualisation de la relation sociale et économique contraire aux droits individuels et collectifs. Il rappelle son opposition à l'instauration d'un « revenu universel ». Pour le CCN, la concertation entre les interlocuteurs sociaux sur le télétravail doit ouvrir sur une véritable négociation, offrant de nouveaux droits et protections aux salariés sur la base du volontariat, intégrant une véritable définition du « droit à la déconnexion » s'appliquant effectivement partout en égalité de droit.

Le CCN rappelle sa revendication d'une réforme fiscale juste et redistributive, ainsi que son opposition à la mise en place d'un prélèvement à la source, antichambre de la fusion IRPP/CSG.

Le CCN dénonce le vote du Parlement Européen sur le CETA avec la complicité du gouvernement français et exige l'arrêt des tractations menées en catimini par la Commission européenne et qui privilégient le profit économique sur les droits fondamentaux, qu'ils se nomment TTIP, TISA, APE ou autres. FO condamne, en Europe et au plan international, l'austérité et revendique une augmentation générale des salaires pour lutter contre le dumping social.

LIBRES, INDEPENDANTS, REVENDICATIFS

Le CCN n'accepte aucune remise en cause du droit de grève et de manifester et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel.

Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité. Le CCN constate de nombreux dysfonctionnements dans le déroulement des élections TPE et réaffirme sa revendication d'une représentation effective pour les salariés des TPE. Le CCN exige l'application de la décision du BIT en faveur de la libre désignation des délégués syndicaux. Si la restructuration des branches vise à la suppression des « branches mortes », pour FO elle doit permettre d'assurer l'amélioration de la couverture conventionnelle pour tous les salariés à condition de respecter la hiérarchie des normes et la liberté de négociation dans les branches. Le CCN appelle à la plus grande vigilance quant aux risques de remise en cause des droits conventionnels et de la

représentation des salariés du fait des fusions et élargissements à venir.

Le CCN apporte son soutien à toutes les unions départementales et unions locales dont les conditions de mise à disposition des locaux sont remises en cause par les collectivités pouvant aller jusqu'à des menaces d'expulsion pure et simple. Pour le CCN les attaques contre les moyens d'action des syndicats et de défense des intérêts des travailleurs sont inadmissibles. Le CCN condamne les nombreuses attaques, pressions et formes de harcèlement subis par les équipes syndicales. Il condamne la multiplication des arrestations, des procédures judiciaires et des sanctions requises à l'encontre de militants syndicalistes et de salariés. Il exige l'abandon immédiat de toutes ces poursuites.

Le développement syndical est nécessairement la priorité des priorités. Le CCN appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents et par une politique de formation adaptée à tous les niveaux.

Compte tenu de la situation et des mesures graves qui pourraient être décidées dans les semaines et mois à venir, y compris cet été, le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Il donne mandat à la CE, au bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives qu'exigerait la situation.

Votée à la quasi l'unanimité (2 contre)

REPRESENTATIVITE SYNDICALE- secteur privé

Le second cycle de mesure de l'audience syndicale a rendu ses résultats avec les IRP ce/dup ou dp à défaut,

La CFDT arrive première organisation devant la CGT, et FO conserve sa médaille de bronze

syndicat	%	évolution,	2013	poids relatif
CFDT	26.37%	+0.37	26.00	30.32%
CGT	24.85%	-1.92	26.77	28.57%
FO	15.59%	-0.35	15.94	17.93%
CFE CGC	10,37%	1.24	9.43	12.27%
CFTC	9.49%	+0.19	9.30	10.91%
UNSA	5.35%	+1.09	4.26%	
SOLIDAIRES	3.46%	-0.01	3.47%	

**5 243 128 EXPRIMES soit 42.76% PARTICIPATION
POIDS RELATIF % SUR 5 LES SYNDICATS REPRESENTATIFS**

Chômage : Pas de printemps pour les demandeurs d'emploi

Les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en février 2017 viennent de paraître.

Au total, pour toute la France, - DROM incluses – et toutes catégories confondues, on recense ce mois 6 594 500 personnes inscrite à Pôle Emploi, ce nombre a augmenté en un mois de 0,2%.

La baisse sensible du nombre de demandeurs d'emplois inscrits **en catégorie A** est la seule bonne nouvelle au tableau : elle est continue sur l'année (- 3,2%) et sur le mois (- 0,1%). Les **plus de 50 ans sont les seuls à ne pas profiter d'une baisse durable dans cette catégorie** : - 0,1% sur le mois certes, mais + 1,9% sur l'année. Les femmes de plus de 50 ans en souffrent doublement : + 0,1% sur le mois et + 2,6% sur l'année, une hausse dramatique jamais contrebalancée depuis 2008.

Revers de la médaille de la baisse de la catégorie A : une précarisation de l'emploi rampante. Les inscrits en **catégorie C** augmentent de 1,5 points sur le mois, soit de **12,8% sur l'année !** Même constat pour les inscrits en **catégorie B** : + 1,8% sur le mois, + 2,4% sur l'année, **cette forte progression vaut quel que soit l'âge considéré**. Sur le mois : + 2,2% pour les moins de 25 ans, + 1,4% entre 25 et 49 ans, + 1,7% pour les 50 ans ou plus soit pour cette catégorie une augmentation de 14,1%. Le nombre total de demandeurs d'emploi dans la catégorie B et C s'élève à 2 050 800 personnes.

Dans ce contexte, il est donc plus que jamais urgent de préserver les droits des salariés et des demandeurs d'emploi, ainsi que le rôle des interlocuteurs sociaux.

24 MARS 2017

Communiqué UD FO 94 : soutien aux 105 travailleurs de Rungis min

Depuis jeudi 16 mars, **105 travailleurs et salariés à Rungis MIN** sont en grève et occupent la tour SEMMARIS exigeant leur régularisation de "sans papiers", victimes du système pernicieux du renouvellement de leur carte de séjour.

Au delà de la problématique des migrants ou salariés sans papiers, **l'Union Départementale FO 94 veut marquer sa solidarité** avec l'action conduite par la cgt94 mais aussi la **demande et revendication de ces salariés**, précarisés et exploités par notre système capitaliste de profits avec de bas salaires et la crainte de leur séjour fragile en France.

Qu'ils soient maliens, ou sénégalais, ou autres ils sont avant toute chose des salariés qui travaillent et vivent en France, cotisants et contribuables de surcroît.

Certes fort de la mobilisation collective des 105 travailleurs du marché d'intérêt national de Rungis (intérimaires, personnels du nettoyage, de l'agro-alimentaire) grévistes et occupant la tour Semmaris, une première avancée avec les autorités a été actée mais **la préfecture du val de marne doit aller plus loin que des simples autorisations provisoires, et examiner rapidement la demande de régularisation.**

Ils ne sauraient être victime du durcissement du système administratif et des lois alors que bien souvent certains employeurs sont satisfaits de ce recours à bas coût avec une main d'oeuvre fragilisée d'une certaine "clandestinité".

FO 94 demande l'examen rapide de leur dossiers avec une régularisation de leurs droits sur le territoire français en passant par leur reconnaissance comme travailleurs à part entière.

Créteil le 18 mars 2017

DER MINUTE : la CGT94 au coeur de ce combat vient d'obtenir la régularisation de 128 travailleurs de Rungis min avec les cerfas des employeurs.

MOTION FO94: LIBEREZ les 13 TRAVAILLEURS de MARUTI (inde)- 15 mars 2017

*Comme lors des atteintes à la liberté de s'organiser en Chine en sept 2016 contre des travailleurs du **China Labour**, l'Union départementale FO 94 rappelle qu'elle est très attachée aux libertés syndicales et au droit de s'organiser autour de syndicat libre et indépendant ce qui fait la force de notre République Française et de notre Constitution française, tout comme la Déclaration Universelle des **droits de l'homme (DUDH) de 1948.***

Ainsi la liberté d'expression est inscrite dans cette DUDH de 1948. Le droit à la liberté d'expression est un droit fondamental qui a sa place dans tous les textes internationaux relatifs aux droits humains.

A ce titre, les 13 travailleurs de l'usine de Maruti-Suzuki en Inde doivent rencontrer la clémence de la justice, épargnant leur vie .

Leur volonté de liberté et de revendiquer pour les intérêts des salariés indiens ne saurait aveugler les autorités indiennes .

La justice indienne doit faire preuve de tolérance à l'égard de ces syndicalistes ouvriers qui sont trop souvent exploités dans des usines à bas coût et sacrifier socialement et humainement pour accroître les revenus du capital au détriment des revenus du travail.

Aussi le syndicat FO 94 au travers de son UNION DEPARTEMENTALE demande la libération de ces 13 travailleurs indiens, leur vie sauve comme l'abandon de toutes les poursuites contre eux

Marc BONNET

secrétaire général UD FO 94

der minute : ce combat solidaire pour les libertés syndicales continue car les 13 salariés ont été condamnés à la prison à perpétuité.